

PREAVIS N° 4/2017

Au Conseil communal de Chexbres

Préavis municipal concernant une demande de crédit de Fr. 250'000.-- pour l'assainissement du pont du Moulin

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Introduction

Le pont du Moulin, situé sur le chemin du même nom, enjambe le ruisseau du Forestay et permet le passage de véhicules, actuellement sans limitation de poids. Il assure la desserte d'un quartier d'habitation situé au sortir du village en direction d'Epesses par la route de la Corniche, juste en-dessous de la voie ferrée, à la limite des Communes de Chexbres et de Puidoux.

Un contrôle technique de l'ouvrage a démontré la nécessité de travaux de maintenance, en particulier sur sa structure rapportée qui a permis son élargissement.

La Municipalité envisage d'entreprendre des travaux en limitant le gabarit du pont au strict nécessaire, afin d'éviter le passage de véhicules lourds inadaptés à cet endroit, et en conservant le voûtage en maçonnerie. L'ouvrage de base a remplacé une passerelle vers les années 1900; il n'est pas classé à l'inventaire du patrimoine bâti, mais sa conservation se justifie sur le plan local et dans le cadre général de Lavaux Unesco.



Descriptif de l'ouvrage et constats

L'ouvrage est constitué d'une structure en maçonnerie de pierres en forme de voûte. Sa portée est d'environ cinq mètres. Son tablier est constitué d'une sur-largeur variable, entre quatre et cinq mètres, dont sa construction mixte métal et béton, est postérieure au voûtage d'origine.



D'une manière générale, la structure initiale en maçonnerie est saine. Les pierres qui constituent son ossature sont en bon état, mais l'ensemble souffre d'un manque criant d'entretien. En effet, on ne constate pas d'anomalies importantes, si ce n'est des joints fusés et évidés ainsi que des pierres descellées.

La structure porteuse mixte constituant l'élargissement du pont, portée par la voûte en maçonnerie, est composée d'un cadre métallique rythmé par deux profilés de bord supportant des entretoises espacées d'environ huitante centimètres, rempli de béton et probablement peu armé. Cette structure, tout comme la surface située sur l'arche, ne comporte aucune étanchéité ni de couche de roulement en enrobé bitumineux.

La structure métallique, quant à elle, présente une situation fortement dégradée. En effet, les profilés qui constituent son ossature principale sont corrodés, et le béton qui compose le remplissage est fortement endommagé et poreux. La pénétration de l'eau, combinée au sel de déverglaçage en période hivernale, a contribué à la forte dégradation de matériaux non étanchés. **Cette structure rapportée ne peut être conservée.**



Les murs de soutènement supportant l'arche et la structure du pont sont en maçonnerie de pierre non appareillée dont les joints sont souvent abîmés par le temps.

Contrôle statique

Se référant à l'approche dimensionnelle effectuée par l'ingénieur, ainsi qu'aux relevés effectués sur site, la capacité portante du pont voûté est suffisante pour un trafic limité à 3.5 t. Au-delà, un renforcement de l'ouvrage doit être envisagé.

Intervention proposée

L'utilisation de cet ouvrage est essentiellement résidentielle. Il s'agit d'assurer le trafic de desserte et permettre la liaison au centre du village ainsi qu'aux collectrices du réseau routier. En outre, il doit permettre également d'assurer le passage des véhicules de voirie, particulièrement lors de l'entretien hivernal. Enfin la collecte des déchets ménagers emprunte cet itinéraire, qui peut être adapté.

La structure primaire composée d'une voûte en maçonnerie présente un déficit d'entretien mais n'est pas dégradée au point de devoir la démolir. Toutefois, sa capacité de charge est limitée. Par contre, la structure rapportée qui a permis l'élargissement du passage est fortement dégradée et ne peut être conservée.

Par conséquent, le projet prévoit la démolition de la structure mixte (métal-béton) rapportée et son remplacement par une auge en béton autoportante surmontant la voûte et assurant, par sa capacité de charges et son gabarit de circulation, le passage d'un véhicule jusqu'à 18T. L'itinéraire nécessaire à la collecte des déchets sera modifié pour ne plus emprunter cet ouvrage qu'il aurait fallu surdimensionner en capacité de charges et en gabarit routier pour le seul passage d'un véhicule à trois essieux.

L'arche en maçonnerie de pierre en grande partie altérée par le temps sera assainie par purge, nettoyage de la végétation, bourrage et crépissage à l'aide de mortier. Des barbacanes seront laissées pour éviter l'emprisonnement de l'eau derrière ces murs vraisemblablement centenaires.

Planification

Ces travaux nécessiteront une demande d'autorisation auprès de la DGE. Celle-ci sera effectuée dès que le préavis sera accepté. Une fois les autorisations obtenues, la durée de l'intervention ne devrait pas excéder trois mois pour les travaux importants. Les finitions s'échelonneront en fonction des conditions météorologiques.

Budget

Le devis général des travaux a été établi sur la base d'un descriptif technique élaboré par l'ingénieur. L'estimation des coûts a fait l'objet d'une consultation auprès d'entreprises de manière à disposer de prix du marché.

Travaux préparatoires

- Installation de chantier	Fr.	10'000.--
- Sondages et déviation des fluides	Fr.	10'000.--
- Démolition et démontage	Fr.	30'000.--
- Echafaudages	Fr.	25'000.--

Génie civil

- Assainissement de la voûte	Fr.	15'000.--
- Terrassement	Fr.	5'000.--
- Béton armé	Fr.	25'000.--
- Travaux en régie	Fr.	10'000.--

Etanchéité et revêtements

- Etanchéité et ferblanterie	Fr.	10'000.--
- Enrobés bitumineux	Fr.	7'500.--

Travaux généraux

- Serrurerie	Fr.	7'500.--
- Eau potable	Fr.	11'000.--

Divers et imprévus

Fr. 16'481.50

Honoraires et frais

- Ingénieur civil : <i>Phases 1-Expertise et investigations</i>	Fr	13000.--
- Ingénieur civil ; <i>Phase 2+3-Etude de projet, Appel d'offres et réalisation</i>	Fr	31'000.--
- Géomètre	Fr	3'000.--
- Frais administratifs et de reproduction	Fr	<u>2'000.--</u>

Total HT Fr 231'481.50

TVA 8% et arrondi Fr 18'518.50

Total TTC Fr 250'000.--

=====

CONCLUSIONS

Vu ce qui précède, la Municipalité invite le Conseil communal de Chexbres, à prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Chexbres

- vu le préavis N° 4/2017 du 16 mai 2017 relatif à une demande de crédit de Fr. 250'000.-- pour l'assainissement du pont du Moulin,
- ouï le rapport de la Commission technique chargée d'examiner cet objet,
- ouï le rapport de la Commission des finances,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide

- d'accorder à la Municipalité le crédit de Fr. 250'000.-- pour l'assainissement du pont du Moulin
- de prélever ce montant, soit sur les recettes courantes, soit sur la fortune communale, ou à défaut de recourir à l'emprunt.
- d'amortir ce crédit sur 15 ans.

Chexbres, le 16 mai 2017

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic :  La secrétaire : 

J.-M. Conne  A.-M. Viret Grasset

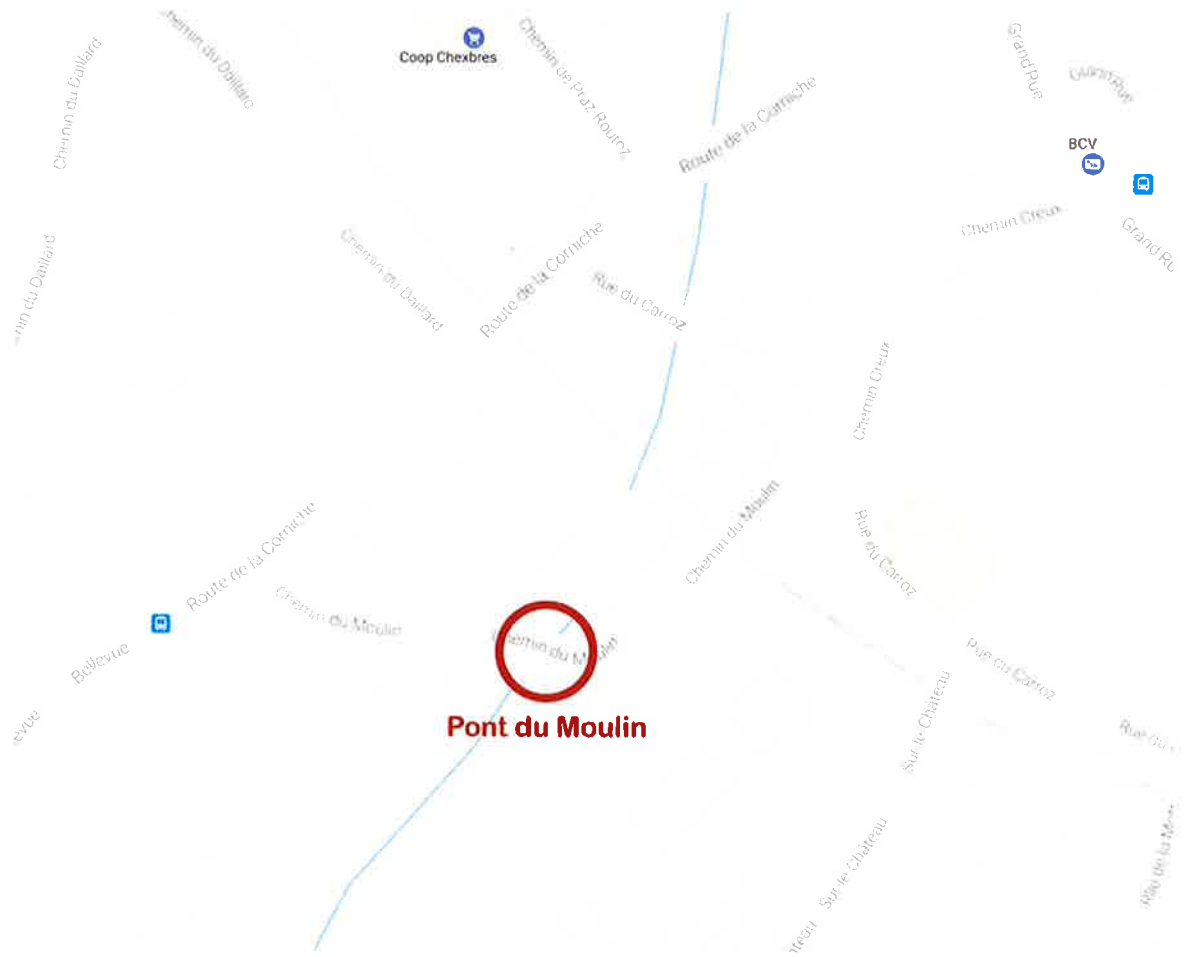
The seal is circular with the text 'MUNICIPALITE DE CHEXBRES' around the perimeter. In the center is a shield with a crown on top, containing the words 'LIBERTÉ ET PATRIE'. The shield is flanked by two stars.

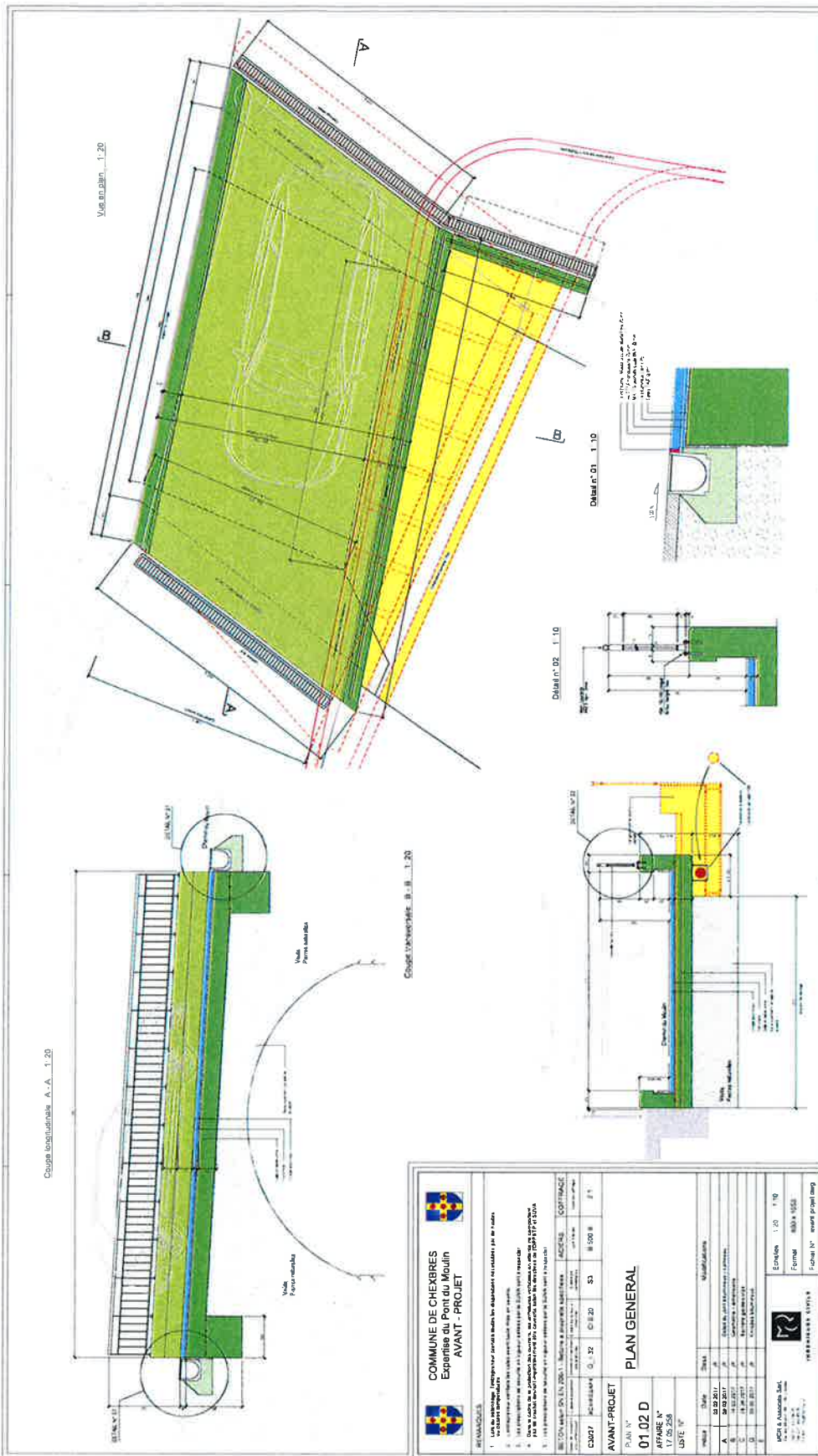
Annexes : 2 plans



Délégués de la municipalité à convoquer :

Commission des finances : Mme Dominique Wyss Cossy, M. Jean-Louis Paley

Commission technique : M. Jean-Louis Paley





COMMUNE DE CHEVRES
Expansie du Pont du Moulin
AVANT - PROJET

REMARQUES

1. Lire les prescriptions techniques pour connaître toutes les dispositions et modalités de réalisation de cet ouvrage.
2. Les travaux doivent être réalisés en respectant les prescriptions techniques de l'ouvrage.
3. Les travaux doivent être réalisés en respectant les prescriptions techniques de l'ouvrage.
4. Les travaux doivent être réalisés en respectant les prescriptions techniques de l'ouvrage.
5. Les travaux doivent être réalisés en respectant les prescriptions techniques de l'ouvrage.

PROJET

PROJET	01_02 D	01_02 D	01_02 D	01_02 D
PROJET	01_02 D	01_02 D	01_02 D	01_02 D
PROJET	01_02 D	01_02 D	01_02 D	01_02 D
PROJET	01_02 D	01_02 D	01_02 D	01_02 D
PROJET	01_02 D	01_02 D	01_02 D	01_02 D

PLAN N°
01_02 D
AVANT-PROJET
LISTE N°

LIBELLE	DATE	STATUT	REVISION
01_02_01	01/02/2017	AVANT-PROJET	01
01_02_02	01/02/2017	AVANT-PROJET	02
01_02_03	01/02/2017	AVANT-PROJET	03
01_02_04	01/02/2017	AVANT-PROJET	04
01_02_05	01/02/2017	AVANT-PROJET	05

PROJETANT
REDACTEUR
VERIFICATEUR
APPROUVE

ESCALE 1/20 - 1/10
FORMAT A3
FICHIER N° avant-projet.dwg